

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 15/03/2024

## RÉSULTATS DE LA TROISIÈME EDITION DE L'APPEL À PROJETS AU BÉNÉFICE DES AUTEURS ET AUTRICES DE PODCASTS ET DE CRÉATIONS RADIOPHONIQUES

Le ministère de la Culture annonce la liste des lauréats de la troisième édition de l'appel à projets au bénéfice des auteurs et autrices de podcasts de créations radiophoniques.

Doté de 500 000 euros, comme lors deux des premières éditions, ce dispositif expérimental permet de soutenir les auteurs et autrices dans l'écriture ou la réécriture de podcasts et de créations radiophoniques originales, nécessitant un investissement créatif particulièrement important, qu'il s'agisse de fictions, de documentaires, ou de formats hybrides et innovants.

Cet appel à projets doit permettre de voir émerger de nouveaux projets de podcasts et de nouveaux talents. Il s'agit également de contribuer à la structuration du secteur en favorisant la diversité et la qualité éditoriale et en ciblant les autrices et auteurs, dont le potentiel de rémunération est encore faible.

La commission était présidée par M. Guillaume GALLIENNE, sociétaire de la Comédie française, et sa vice-présidence était confiée à M. François HURARD, inspecteur général des affaires culturelles et co-auteur du rapport sur l'écosystème des podcasts remis à la ministre de la Culture en 2020. La commission était par ailleurs composée de douze professionnels (auteurs, producteurs, diffuseurs et personnalités qualifiées) du secteur du podcast et de la création radiophonique : M. Thomas BAUMGARTNER, M. Loïc CHUSSEAU, Mme Leïla DJITLI, M. Erwann GAUCHER, M. Jean-Baptiste IMBERT, Mme Perrine KERVRAN, Mme Siham MINEUR, M. Yves NILLY, Mme Nolwenn THIVAULT, Mme Catherine TULLAT, M. Thibaut DE SAINT MAURICE et Mme Sabine ZOVIGHIAN.

Réunis à trois reprises entre janvier et mars 2024, les membres de la commission ont retenu 107 projets portés par 132 lauréats, 22 projets étant co-écrits, parmi plus de 600 dossiers reçus par les services du ministère de la Culture.

Les projets ont été sélectionnés au regard de la vision singulière qu'ils expriment, qu'il s'agisse du sujet abordé ou des exigences stylistiques. Les lauréats recevront une subvention forfaitaire allant de 3 000 à 5 000 euros.

Cette troisième édition vient clore les trois années d'expérimentation de ce dispositif. L'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) réalisera cette année un bilan afin d'en évaluer l'efficacité et d'en tirer des enseignements.

Le ministère de la Culture salue le succès de cet appel à projets, qui a permis de soutenir près de 400

auteurs et autrices de podcasts sur trois ans, ce qui répond à l'enjeu de soutien aux nouveaux talents et aux nouvelles formes de créations, dans un contexte marqué par l'engouement exceptionnel que suscitent les podcasts.

A propos de l'Observatoire des podcasts : le ministère et l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom, ex-CSA) ont mis en place en 2022 l'Observatoire des podcasts qui doit permettre de disposer de données globales et partagées pour mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre. L'Observatoire a publié <u>sa première étude</u> en février dernier, à l'occasion de la 20<sup>e</sup> édition du festival Longueur d'ondes, dédié à la radio et à l'écoute, et poursuivra ses travaux dans les prochains mois.

La liste des lauréats est consultable ICI

**Contact presse Ministère de la Culture** 

Délégation à l'information et à la communication Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr